

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 09042
Numéro SIREN : 552 094 476
Nom ou dénomination : CROIX ROUGE HABITAT Société Anonyme d'Habitations à Loyer
Modéré

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 117056

CROIX-ROUGE HABITAT
SA d'HLM
Au capital de 2 600 000 euros
Siège social : 59, rue de Provence - 75009 PARIS
RCS PARIS : 552 094 476

EXTRAIT DUPROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi huit juin, à dix-huit heures, les Administrateurs de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré CROIX-ROUGE HABITAT, société au capital de 2 600 000 euros, dont le siège social est situé au 59 rue de Provence - 75009 PARIS, et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 094 476, se sont réunis en présentiel et par moyens de visioconférence ou de télécommunication, sur convocation faite par le Président le 31 mai 2023, à chacun des Administrateurs et des Censeurs.

Sont présents :

Monsieur Guy BERNFELD	Président ;
COOPERER POUR HABITER ARCADE VYV	Administrateur, représentée par Monsieur Jacques WOLFROM ;
Monsieur Pierre-André PERISSOL	Administrateur ; personne physique ; ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques WOLFROM ;
Monsieur Laurent LORRILLARD	Censeur ;
Monsieur Jean GOUZI	Censeur ;

Sont présents par visioconférence :

ANTIN RESIDENCES	Administrateur, représentée par Monsieur Claude SADOUD ;
AIGUILLON CONSTRUCTION	Administrateur, représentée par Monsieur Frédéric LOISON ;
CROIX-ROUGE FRANÇAISE	Administrateur, représentée par Mme Nathalie SMIRNOV ;
Monsieur Jean-Marc RABY	Administrateur ;

Sont absents et excusés :

Madame Laurence DUMAS	Administrateur ;
Monsieur Denis BONNETIN	Censeur ;

Est présente sans prendre part ni aux délibérations ni aux votes :

Madame Laetitia CAILLE ;
Madame Véronique FORT-VIZERIE ;

Assistent également à la réunion en visioconférence :

Monsieur Christophe VILLERS	Directeur Général ;
Madame Houda KAMOUN	Présidente exécutive d'ARCADE-VYV PROMOTION IDF ;
Madame Ismahane BAASSINI	Secrétaire Générale des opérations CROIX-ROUGE habitat ;
Monsieur Jérôme GUERARD	Directeur des Affaires Générales d'ANTIN RESIDENCES ;

.../....

Puis, après avoir constaté que plus de la moitié des Administrateurs sont présents, Monsieur le **Président Guy BERNFELD** déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

M. **Christophe VILLERS** est désigné secrétaire de séance. M. le **Président** déclare donc la séance ouverte.

.../....

Nomination du Directeur Général

Le président rappelle qu'il est proposé au Conseil de désigner, à compter du 5 septembre 2023, Mme **Laetitia CAILLE** en qualité de Directrice Générale, mandataire sociale de la société, **en remplacement de Monsieur Christophe VILLERS démissionnaire à cette même date.**

- Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Mme **Laetitia CAILLE** en qualité de Directrice générale, à compter du 5 septembre 2023 et pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'en 2026, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le **Président** et M. **Jacques WOLFROM** souhaitent la bienvenue à Mme **Laetitia CAILLE**. Ils sont confiants sur le travail qu'ils vont accomplir ensemble en poursuivant ce qui a été commencé avec M. **Christophe VILLERS**.

M. **Jacques WOLFROM** informe Mme **Laetitia CAILLE** qu'il est prévu un travail de concert avec Mme **Véronique FORT-VIZERIE**, responsable du département à la CROIX-ROUGE française concernant l'acquisition d'un grand portefeuille dans les mois à venir.

Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Président précise qu'il appartient au Conseil de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues par la loi, à savoir soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Il est proposé au Conseil d'Administration de confirmer la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Le Conseil décide à l'unanimité d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général conformément à l'article 17 des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les participants et la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur le Président du Conseil d'Administration et un Administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le 31 août 2023

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Guy BERNFELD

DocuSigned by:

9FFA4FD9A2D647B...